



46 rue Jules Lefebvre BP 90429

80 004 Amiens Cedex 1

03. 22.89.66.40

03.22.95.16.81

@ : [eboissier@lfhf.fff.fr](mailto:eboissier@lfhf.fff.fr)

SAISON 2025 / 2026

## COMMISSION TECHNIQUE

***DETECTION DES JEUNES U14G (JOUEURS NES EN 2012)***

**« 3- RASSEMBLEMENT DEPARTEMENTAL »**

### LIEU : DOULLENS

#### **STADE JACQUES MOSSION**

Adresse : VOYEUL ST Sulpice

Surface de jeu : **SYNTHETIQUE**

**MERCREDI 11 FEVRIER 2026 de 14H à 16H15**

**HORAIRE RDV : 13H45**

SC ABBEVILLE FOOTBALL	CAUX MAE MIL G PEUVREL YOUNES MIL QUENTIN MARIUS MILD DUCHESNE ESTEBAN LD EXCD
US CAMON	ABID ALLAH MOHAMED MIL FLEURY RAPHAËL MIL D G, ATT MAKASSELLA EWHAKOU ENZO DC SALLE NOE DC MIL SIX TOM MIL <b><u>LOUCAS SUEUR GB</u></b> NSAKU KRIS DC
FCPPA	EL OUARDI RAYAN - MC – MD NINDAYI JOYLAND DC
OLYMPIQUE AMIENOIS	KINGSENGUA MICHAEL MIL ATT
AMIENS FC	OTHEMEN HRIFA - AC -MOC ISRA DOMBOLOZI - MC
ALBERT USOAS	DELPLANQUE MARIUS ATT EXCD DUPUIS YLAN LD KRAWCOW LUKA EXCD ATT THIERRY HUGO MDEF MO
MONTDIDIER AC	HATTAB ENZO MIL JOLY LEO ATT

AS PAYS NESLOIS	DESHAYES ULYSSE MIL/ATT SIX NOLAN DEF MAJCHER THIBAUT LG EXCG
SAINS ST FUSCIEN	<b><u>GAILLARD VASSILI GB</u></b>
AS VILLERS BRETONNNEUX	CARON TONY MC/DC.
ESC LONGUEAU	<b><u>MELVYN RAZA GB</u></b> LIYAM BOUAZNI MDEF / DEF TOM BUCHOT FOURNIER DEF / MDEF HADEL ZOUAOUI ATT / MG ELIOTT VERA CRUZ MD / LD NOE PONCHON MOFF / MD JEAN CORNU LANGLOIS ATT ROUX SIMON MG / LG <b><u>FABRE TOM GB</u></b> DELESTREES MARCEL MO MONARD GASPARD DC

<b><u>ENCADREMENT</u></b>	BOISSIER EMMANUEL - DUPUIS JULIAN - DUCROCQ QUENTIN – HERNU SAMUEL. Spécifique GB : PETIT MARCEAU et MAIA DE SOUSA MIGUEL
---------------------------	--

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, P. Tranquille (Président du District), N. Cauvin (Pt Commission Technique), P. Foure (Pt Commission des Jeunes)

#### **ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :**

2 – Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l’intermédiaire de son club et d’observer les directives qui lui sont données.

80) S’il est malade ou empêché, il doit, dès qu’il est dans l’impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l’intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S’il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s’assurer, par tous les moyens, sur l’état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l’absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d’avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

<b>CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :</b>	
• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• d'une gourde
• d'une paire de basket	
• d'un vêtement de pluie	